



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS DE MUSIQUES ACTUELLES

# CHARTRE PETZI

—

## DEFINITION

PETZI est l'association faîtière des clubs et des festivals suisses qui oeuvrent, dans un but culturel et non lucratif, prioritairement pour l'organisation de concerts de musiques actuelles. PETZI est autant le représentant des intérêts de ses membres qu'un pôle d'informations et d'échange pour les personnes actives dans le domaine de l'organisation de concerts.

## STRUCUTRE JURIDIQUE ET FONCTIONNEMENT

L'association s'appuie essentiellement sur le travail bénévole de ses membres. Deux secrétariats (en Suisse francophone et en Suisse alémanique) coordonnent les activités de l'association. Ce sont aussi des lieux de documentation et d'information pour les membres.

PETZI est soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales (Service de la jeunesse) et divers fonds publics.

## OBJECTIFS

PETZI est un outil collectif et indépendant au service de ses membres.

Dans le cadre d'un fonctionnement qui s'appuie sur des principes mutualistes et une réelle solidarité professionnelle, ce réseau développe ses actions autour de trois axes principaux :

### 1. ECHANGE

#### **Buts:**

- Encourager la collaboration et l'échange d'informations entre ses membres
- Contribuer à la professionnalisation des structures, en organisant des séminaires, des formations et des conférences thématiques
- Favoriser le décloisonnement des frontières entre les différents acteurs culturels régionaux

#### **Actions concrètes:**

##### - **Commissions:**

Rencontres régulières des représentants de ses membres animée par le comité de l'Association PETZI.

##### - **Séminaires/conférences thématiques:**

Organisation de séminaires abordant des sujets intervenant dans la gestion quotidienne des clubs et des festivals.

- **PETZI-Cup:**

Rencontre sportive annuelle rassemblant tous les membres de PETZI et organisée par un ou plusieurs membres.

- **Autres manifestations:**

Organisations de diverses manifestations comme par exemple un festival, un jumelage de clubs, etc.

## 2. DÉFENSE D'INTÉRÊTS

**Buts:**

- Défendre les intérêts des membres par le dialogue et la négociation avec les autorités locales, cantonales et nationales.
- S'engager pour que le statut des clubs et des festivals à but non-lucratif soit reconnu comme acteur culturel à part entière.
- Collaborer avec des sociétés poursuivant des buts semblables au niveau national et international.
- Soutenir les membres actifs en difficulté.

**Actions concrètes:**

- **Centrale d'information et de documentation:**

Mise à disposition par les secrétariats de tous renseignements et notamment, de dossiers sur les thèmes abordés en séminaires ou en Commissions.

- **Représentation et défense d'intérêts:**

Représentation des membres face à différentes autorités et plus particulièrement concernant les droits d'auteur (SUISA), les décrets, la loi anti-tabac.

- **Soutien aux membres:**

Collaboration avec les membres pour leur apporter un soutien actif en cas de difficultés : pétitions, informations aux médias, soutien logistique et conseils pratiques, etc.

## 3. PRESTATIONS

**But:**

- Contribuer à l'amélioration et à la pérennisation des structures d'organisation d'événements culturels.

**Actions concrètes:**

- **Portail Internet:**

Le site [www.petzi.ch](http://www.petzi.ch) regroupe deux pôles. Premièrement, il propose des informations sur l'association, un grand nombre de liens sur les sites de clubs et de festivals suisses, de groupes musicaux et d'agendas. Deuxièmement, l'agenda/billetterie qui constitue un service pour tous les membres PETZI permettant de répertorier les concerts des membres et de vendre des billets on-line pour ces manifestations.

- **Rabais SUISA:**

Les membres de PETZI bénéficient d'un rabais supplémentaire de 10% sur leur facture SUISA

- **PETZI-Pass:**

Tous les membres clubs reçoivent deux passes annuels qui permettent, sous conditions, l'accès à tous les autres clubs membres. Cette action a pour but de favoriser les échanges.

- **Projets:**

PETZI peut développer sporadiquement des projets liés aux intérêts de ses membres.

## MEMBRES

### 1. OBLIGATION DES MEMBRES

Les membres participent à l'identification de PETZI en affichant leur solidarité.

Plus concrètement, ils s'engagent à collaborer avec l'association en fournissant les informations nécessaires, en désignant une personne de contact pour PETZI et en veillant à être présents aux activités organisées par l'association; il est en particulier absolument indispensable qu'un délégué du club membre soit présent lors de l'Assemblée Générale annuelle. Ils s'engagent également à suivre les décisions du comité.

Les membres de PETZI respectent certains principes, notamment :

- Les artistes sont traités avec respect. Ils sont accueillis dans les règles et les contrats sont honorés.
- Les législations et les normes de sécurité suisses sont suivies.
- Le public se voit proposer un accueil convenable et des tarifs équitables.
- Un souci particulier est donné aux questions de prévention et de santé publique.
- La participation des jeunes à l'élaboration des manifestations est encouragée.

### 2. CRITERES D'ADHESION

Tous les organisateurs d'événements répondant aux critères d'adhésion peuvent être admis.

Lausanne,  
le 1er octobre 2003  
Berne, le 23 avril 2006  
Berne, le 8 mai 2011